



# ÉCOLE KUNG FU SHAOLIN VU BA

## ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS SINO-VIETNAMIENS

Association loi 1908

Siège Social : 14 rue du Chanoine Straub, 67100 Strasbourg

Contacts : Erwin Guet (Président) - 06.76.17.03.97  
Franck Beaubois (Trésorier) - 06.84.16.18.13

### Fiche d'inscription 2018 / 2019

Nom : Prénom :  
Date de naissance : Pays :  
Adresse :  
Code postal : Ville :  
Tel portable : Tel fixe :  
@mail :  
Profession :  
Contact en cas d'accident :  
Élément(s) important(s) à porter à la connaissance des encadrants : .....

**Ces informations personnelles ne seront divulguées qu'en cas de nécessité.**

#### Pièces à fournir :

- la cotisation comprenant le droit d'inscription, la cotisation annuelle, la licence fédérale :

| MONTANTS<br>COTISATIONS                              | ENFANTS                    |                               | ADULTES                    |                                |
|--|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
|  | Paiement en 1 fois         | Paiement en 2 fois            | Paiement en 1 fois         | Paiement en 2 fois             |
| Cotisation saison 2018-2019                          | 150 €<br>chèque ou espèces | 2 x 75 €<br>chèque uniquement | 250 €<br>chèque ou espèces | 2 x 125 €<br>chèque uniquement |
| Cotisation demie saison,<br>à partir de mois de mars | 100 €<br>chèque ou espèces |                               | 180 €<br>chèque ou espèces |                                |

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Kung Fu datant de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité
- la présente fiche d'inscription remplie et signée.

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DU PRATIQUANT**

Il est possible de régler la cotisation annuelle par chèque en 2 versements à l'ordre de l'AKSVB, l'ensemble du paiement étant remis le jour de l'inscription.

**Merci de mettre les noms et prénoms du pratiquant AU CRAYON au dos du chèque.**

**Le remboursement de la cotisation pourra se faire uniquement sur justificatif de déménagement hors Alsace.**

**Le pratiquant se doit d'être à jour des formalités d'inscriptions dès son second entraînement.**

**Tout pratiquant se doit de respecter le règlement intérieur de l'école Vu Ba, sa discipline, ses principes fondamentaux et les autres pratiquants.**

#### **DROITS A L'IMAGE**

Dans le cas où vous seriez photographiés ou filmés lors des cours ou de manifestations publiques, nous donnez-vous l'autorisation d'utiliser vos images dans un but d'information à propos de nos activités ?

oui

non

#### **DEMANDE D'ADHESION**

Je demande l'adhésion à l'association de Kung Fu Shaolin Vu Ba, ce qui m'entraîne à l'acceptation des statuts et du règlement intérieur disponibles sur le site internet de l'école Vu Ba : [www.aksvb-strasbourg.fr](http://www.aksvb-strasbourg.fr).

A :

Le :

Signature :